

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE  
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2021 112 Adhésion à la S.P.L – B.E.R (Bois, énergie renouvelable)**

**Rapporteur** : J. Daniel

La SPL – B.E.R qui nous concerne est implantée sur le territoire de Lorient Agglomération et aux alentours (Quimperlé Communauté).

Rappel : Les SPL sont des sociétés Anonymes régies par le Code des Collectivités Territoriales et le Code du Commerce. Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel, commercial, ou toutes autres activités d'intérêt général.

La SPL – B.E.R du Pays de Lorient est un outil qui permet de créer et d'exploiter des réseaux de chaleur, par les actionnaires (collectivités territoriales et partenaires publics) sans mise en concurrence.

Les communes qui souhaitent développer des réseaux de chaleur bois, mais aussi la gestion de parcelles boisées, peuvent rejoindre la SPL « outil de gestion partagée de la filière bois de l'amont à l'aval ».

En vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur sur le site de Kergroise, dans le cadre du futur projet de renouvellement urbain de ce quartier, puis, éventuellement, sur d'autres secteurs de la commune, il est proposé de valider le principe de l'adhésion de Guidel à cette SPL, en y faisant l'acquisition d'une action à 500 euros (Cinq cents euros).

Rappel : membres actuels de la SPL

Ville de Lorient, Lorient Agglomération, Lanester, Plouay, Quimperlé Communauté, Locmiquélic, Inguiniel, Hennebont, Riec sur Belon, Quéven, Bubry, Inzinzac Lochrist, Ploemeur, Languidic, Port Louis, Bannalec, Arzano, Guilligomarc'h.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 Novembre 2021,

**VALIDE** le principe de l'adhésion de Guidel à cette SPL.

**DECIDE** l'acquisition d'une action d'un montant de 500 euros (Cinq cents euros).

**DECIDE** l'inscription de cette somme au budget primitif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 1er décembre 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

